

au moyen de programmes améliorés de renforcement des capacités. Les dirigeants conviennent aussi que ces initiatives doivent être transparentes et ouvertes, et dotées d'objectifs et d'un cadre de mise en œuvre clairement définis afin d'encourager l'implication la plus large possible d'autres membres de l'APEC lorsqu'ils seront prêts à y prendre part.

- ***Favoriser l'adoption de politiques commerciales appropriées pour la nouvelle économie***

Les dirigeants reconnaissent qu'il importe d'adopter des politiques commerciales appropriées pour refléter le contexte d'aujourd'hui et encourager le développement de la nouvelle économie. Dans cet esprit, ils chargent les fonctionnaires d'entreprendre, d'ici le milieu de l'année 2002, un échange de renseignements pertinents sur les politiques commerciales, par exemple au sujet de la situation actuelle en ce qui a trait à la libéralisation des services et au respect des régimes relatifs aux droits de douane et à la propriété intellectuelle. Sur cette base, les économies pourront établir des cibles avant la réunion ministérielle de 2002. On devrait tenir compte, à cette fin, de l'exécution des recommandations pertinentes qui ont été retenues dans la cyberstratégie de l'APEC. Étant donné la diversité des économies membres, les dirigeants conviennent que le développement de la nouvelle économie nécessitera en outre, en vue d'améliorer le rendement, que l'on formule et mette en œuvre des programmes concrets visant le renforcement des capacités.

- ***Assurer l'application des principes de facilitation du commerce***

Les dirigeants chargent les ministres de définir, pour la réunion ministérielle de 2002, des actions et des mesures concrètes destinées à mettre en œuvre, d'ici 2006, les principes de facilitation du commerce de l'APEC, en collaboration étroite avec le secteur privé. Le but est d'obtenir une réduction sensible des coûts de transaction, que l'on voudrait abaisser de 5 p. 100 dans toute la zone APEC au cours des cinq prochaines années. Les dirigeants chargent également les ministres d'explorer la possibilité de fixer des critères objectifs pour la facilitation du commerce, en tenant compte pleinement de la diversité des membres ainsi que des progrès accomplis jusqu'à présent dans chacune des économies. Les dirigeants conviennent par ailleurs qu'il faut tout particulièrement disposer de programmes d'aide pour renforcer les capacités des économies en développement au chapitre de la facilitation du commerce.

- ***Adopter des principes de transparence***

Les dirigeants reconnaissent l'importance de la transparence dans la gestion de l'économie. À cet égard, l'APEC a élaboré dans différents domaines des « menus » d'actions optionnelles et de principes qui